

**ARRÊTÉ**

**portant délégation de signature du Président du Syndicat mixte EPTB Seine Grands Lacs à Madame Elise LAUDE, Directrice générale adjointe des services en charge des ressources**

Le Président,

**VU** la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

**VU** la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

**VU** le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.5421-7 et L.5721-1 et suivants, R.5721-1 ;

**VU** l'arrêté du Ministre de l'intérieur du 16 juin 1969 relatif à la création de l'Institution interdépartementale des barrages-réservoirs du bassin de la Seine publié au Journal officiel du 28 juin 1969 ;

**VU** l'arrêté préfectoral n° 2011-187 du 7 février 2011 relatif à la délimitation du périmètre d'intervention de l'Institution interdépartementale des barrages-réservoirs du bassin de la Seine en tant qu'établissement public territorial de bassin ;

**VU** l'arrêté préfectoral n° 75-2017-03-29-005 du 29 mars 2017 autorisant la transformation de l'Institution interdépartementale des barrages-réservoirs des bassins de la Seine en syndicat mixte ouvert dénommé « Établissement public territorial de bassin Seine Grands Lacs » et approuvant ses statuts ;

**VU** les statuts du Syndicat mixte EPTB Seine Grands Lacs ;

**VU** l'arrêté du Président n° 2020-514 en date du 29 septembre 2020 portant modification de l'organisation des services du syndicat mixte EPTB Seine Grands Lacs ;

**VU** la délibération n° 2021-57/CS du Comité syndical, en date du 28 septembre 2021, portant élection du Président de l'EPTB Seine Grands Lacs ;

**VU** la délibération du comité syndical n° 2021-73/CS du 9 novembre 2021 portant délégation d'attributions du Comité syndical au Président du Syndicat mixte ;

**VU** l'arrêté du président n° 220-637 en date du 9 novembre 2020 portant nomination de Madame Elise LAUDE par voie de mutation, sur l'emploi fonctionnel de Directrice générale des services adjointe en charge des ressources du Syndicat mixte EPTB Seine Grands Lacs ;

VU la délibération n° BR 221 du 26 janvier 2017, relative à la stratégie foncière pour le site pilote de La Bassée ;

VU les délibérations n° 2020-54/CS, 2020-01/BS, 2021-12/BS, 2021-21/BS, 2020-54/CS et 2021-84/CS du Bureau et du Comité syndical de l'EPTB Seine Grands Lacs ;

## ARRÊTE

**ARTICLE 1 :** La signature du Président est déléguée à Madame Elise LAUDE, Directrice générale adjointe des services en charge des ressources, aux fins de procéder à la signature des actes notariés visés à l'annexe 1 du présent arrêté, dans les conditions fixées par le Bureau ou le Comité syndical.

**ARTICLE 2 :** La signature par Madame Elise LAUDE des actes mentionnés à l'article 1 du présent arrêté devra être précédée de la formule suivante :

**« Pour le Président et par délégation  
La Directrice générale adjointe des services  
Elise LAUDE »**

**ARTICLE 3 :** Cette délégation est effective du 20 au 30 avril 2022.

**ARTICLE 4 :** La Directrice générale adjointe des services en charge des ressources du Syndicat mixte est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'établissement.

**ARTICLE 5 :** Le présent arrêté sera notifié à l'intéressée. Ampliation sera adressée à Monsieur le Préfet de la Région Ile-de-France et du Département de Paris et à Monsieur le Directeur régional des Finances publiques d'Ile-de-France.

**ARTICLE 6 :** Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoirs devant le Tribunal administratif de Paris, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui commencera à courir soit :

- À compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale ;
- Deux mois après l'instruction du recours gracieux, en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai.

Paris, le 19 avril 2022

Le Président,



Patrick OLLIER  
Ancien Ministre

Maire de Rueil-Malmaison  
Président de la Métropole du Grand Paris

Monsieur le Président informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Paris dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Je soussignée Elise LAUDE, reconnais avoir reçu un exemplaire du présent arrêté le 22/04/2022



Référence dossier notaire	Propriétaire	Objet	Parcelles concernées	Délibération EPTB pour le process (Acte)	Prix acquisition	Imputation budgétaire
590242	BRISOT René	Acquisition emprises SITE PILOTE	Châtenay sur Seine H 76 / H 97 / H 212 / H 460 / H 461 H 462 / H 463 / H 464	2020-54/CS	20 938,70 €	BASSEE_B-2111
590254	CAJON Bernard	Acquisition emprises SITE PILOTE	Châtenay sur Seine H 237 / I 116 / I 117 / I 547 / I 548	2020-54/CS	7 972,00 €	BASSEE_B-2111
590280	Indivision GRENIER	Acquisition emprises SITE PILOTE	Châtenay sur Seine H 616 / H 617 / H 618 / H 619	2020-01/BS	2 444,00 €	BASSEE_B-2111
590318	Indivision BRISOT MIANNE	Acquisition emprises SITE PILOTE	Châtenay sur Seine H 77 / H 78 / H 79 / H 86 / H 172 H 476 / H 477 / H 478 / H 479 / H 480 H 481 / H 482 / H 483 / H 484 / H 485	2020-01/BS	22 336,70 €	BASSEE_B-2111
593496	Epoux DECLAUX-ROLLAND	Acquisition emprises SITE PILOTE	Châtenay sur Seine I 558 / I 560 / I 563 / I 565 / I 567 / I 569 / I 571 / I 573	2021-12/BS	774,00 €	BASSEE_B-2111
593498	MORTEAU Frédéric	Acquisition emprises SITE PILOTE	Châtenay sur Seine H 567 / H 568 / H 569 / H 570 / H 571 / H 572	2021-21/BS	15 036,00 €	BASSEE_B-2111
593492	ORIZET Gérard	Acquisition emprises ERC SITE PILOTE	Châtenay sur Seine F505	2020-54/CS	35,00 €	BASSEE_B-2111
593514	HAUTIN Renée veuve NOAGARA	Acquisition emprises ERC SITE PILOTE	Châtenay sur Seine H 612 / H 613	2021-84/CS	12 480,00 €	BASSEE_B-2111